

# EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du **CONSEIL MUNICIPAL**



## N°2017-03 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET EAU

Date Conseil Municipal	20/02/2017	Nombres de Membres		
Date de la convocation	20/02/2017	Afférant au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part A la délibération
Date d'affichage	28/02/2017	09	10	10
<b>Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le</b>				28/02/2017
<b>Et publication</b>				28/02/2017
Présents		Absent(s)		
FLABAT Patrick, GENIN Francis DEGROOTE Thierry, COLLIGNON Daniel, COLNET Jean-Baptiste, CHENOT Tony, BOGARD Denis, MARTÍN Philippe, MATTE Jean-Michel		MOMPEURT Adeline (pouvoir à Patrick FLABAT)		

**Secrétaire de séance** : Thierry DEGROOTE

L'an deux mille dix sept le 20 Février à 18h30

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Patrick FLABAT, Maire.

**Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 BUDGET DE L'EAU  
ETABLI PAR Mme Agnès MAYER TRESORIERE**

-Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

-Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

-Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part;**

Acte rendu exécutoire,

Après dépôt en Sous- Préfecture

Et publication

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215404666-20170220-00317-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2017

Affichage : 28/02/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

Le Maire  
P.FLABAT

